



Traité Baba Metsia

Michna 11 - Chapitre 4

אין מערבין פירות בפרות,
אפלו חדשים בחדשים,
אין צרך לומר חדשים בישנים.
באמת, ביין התירו לערב קשה ברך,
מפני שהוא משביחו.
אין מערבין שמרי"ן ביין,
אבל נותן לו את שמרי"ו.
מי שנתערב מים ביינו,
לא ימכרנו בחנות, אלא אם כן הודיע,
ולא לתגר, אף על פי שהוא מודיעו,
שאינו אלא לרמות בו.
מקום שנהגו להטיל מים, יטילו.

[Un commerçant] ne doit pas mélanger les fruits [d'un champ spécifique], avec les fruits [d'un autre champ, et ce], même si les uns et les autres sont 'nouveaux' (c'est-à-dire qu'ils sont tous à peine mûrs) ; il va sans dire [qu'il lui est interdit de mettre] des 'nouveaux' dans des 'vieux' (c'est-à-dire qui sont déjà bien mûrs). En vérité, concernant le vin, ils (les Sages) autorisèrent d'en mélanger un qui est 'fort' avec un [autre] qui est 'tendre', car il le bonifie.

[Un commerçant] ne doit pas mélanger la lie d'un vin à un [autre] vin, mais il peut y ajouter sa propre lie.

Celui qui aurait mélangé de l'eau à son vin ne pourra pas le vendre dans sa boutique, à moins qu'il n'en informe [sa clientèle]. Toutefois, [il ne le vendra] pas à un marchand, et ce, même s'il l'en informe, car ce dernier ne l'achète que pour tromper [ses propres clients].

[Néanmoins], dans un endroit où il est habituel de mettre de l'eau dans le vin (pour le couper), [le commerçant] pourra en mettre.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions